



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Département de la Seine-et-Marne

**Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie
et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)**

Nombre de membres :

En exercice : 68
Qui ont pris part à la délibération : 38
Dont pouvoirs : 12
Date de la convocation : 11 mars 2022
Date d'affichage : 24 mars 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 18 mars, à 19h35, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Fêtes Familiales à Noisiel, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**.

Étaient présents : 26

Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, Mme MOKRI Prina, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, Mme ENGLARO Brigitte suppléante de M. LASMIER Robert, Mme MAAH Monique, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, Mme LAY Sosthène suppléante de Mme LEHMANN Corinne, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 21

Mme BORIES Régine, Mme Sandrine BOURGOGNE, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme BOISSOT Colette, Mme LECOLLE Sandrine, Mme TARTARE Martine, Mme MERIGARD Sylvie, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme DE SA Elda, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 21

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme TABAI Samia, M. RABASTE Brice, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. PILGRAIN Hervé, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme LAMRI Khadidja, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 12

Mme BORIES Régine en faveur de Mme HAM Lavie, Mme Sandrine BOURGOGNE en faveur de Mme NGUYEN, Mme SOUBIE-LLADO Marie en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne en faveur de Mme LAFFORGUE Nicole, Mme TARTARE Martine en faveur de M. VOISIN Claude, Mme MOKEDDEM Hanifa en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme SARR Mariétou en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de Mme DESCROIX, Mme GUILLOSSOU Carine en faveur de M. GAUDEFROY, Mme DE SA Elda en faveur de Mme RIBAILLE Catherine.

Secrétaire de séance : Mme Khanh NGUYEN

Mme MAAH arrive en séance à 19h46 après le point n°4 et prend part aux votes à partir du point n°5 - contribution des Communes.

Le Président expose :

Compte tenu de la fin des conventions de mise à disposition auprès de l'AGCPRH le 31 mars 2023 et suite à l'audit structurel et juridique et financier du SICPRH en 2021 et la nécessité de se mettre en conformité juridique, le SICPRH doit procéder à la mise en place de nouveaux baux pour ses bâtiments loués.

Le SI CPRH dispose de la faculté (art. 6 des statuts) d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui seront soumises au Comité syndical.

L'article L1413-1 du CGCT fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants de créer une commission consultative des services publics locaux.

Sur ces dispositions, il est proposé aux membres du Comité Syndical du SICPRH de mettre en place une commission ad hoc pour la rédaction du cahier des charges et l'examen des baux de nos immeubles.

- ✓ Les missions de cette commission seront les suivantes :
 - Participation à l'examen, la détermination et le suivi des procédures juridiques de mise à disposition des biens du SICPRH selon leur nature juridique,
 - Avis sur les projets de baux conformes à la réglementation et dans le respect de la mission sociale du SICPRH.
 - Avis consultatif pour tout projet de création d'une délégation de service public pour la gestion d'établissements pour personnes handicapés en lieu et place d'une régie,
 - Participation au cadrage du travail prospectif

- ✓ La commission présidée par le Président ou son représentant comprend :
 - des membres de l'assemblée délibérante,
 - ainsi que des représentants d'associations locales nommées par l'assemblée délibéranteElle pourra, sur proposition du Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Il est proposé de fixer à 5 le nombre de représentants de l'assemblée délibérante :

Ce sont proposés :

- Monsieur Luc CHEVALIER
- Monsieur Gérard GAUDEFROY
- Madame Patricia DESCROIX
- Monsieur Claude VOISIN
- Monsieur Francis ROBIN-LEROY

Il est également proposé de fixer à 2 le nombre d'associations locales qui désigneront leur représentant pour participer aux réunions de la commission et de nommer les associations locales suivantes, en relation directe ou indirecte avec les services publics délégués concernés.

Il est proposé les associations suivantes au titre des usagers et des associations familiales :

- L'UDAF 77 (Union Départementale des Associations Familiales de Seine et Marne)
 - UNA'DOM
- ✓ Délégation de Comité Syndical au Président : L'article L1413-1 du CGCT prévoit que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant consulte préalablement pour avis la CCSPL notamment pour tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, ou tout projet de partenariat. Cependant la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 -art 13 relative à la simplification du droit a modifié l'article L1413-1 du CGCT en y ajoutant un dernier alinéa : « *dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités* »
- Aussi, afin de réduire les délais des procédures de délégation de service public, il est proposé d'intégrer la possibilité issue de la loi citée ci-dessus, de donner délégation au Président, durant l'exercice de son mandat, afin de saisir la CCSPL pour avis des projets mentionnés à l'article L1413-1 al. 5 du CGCT.

Vu l'article L1413-1 du CGCT,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission ad hoc pour la rédaction du cahier des charges et l'examen des baux de nos immeubles,

Considérant l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le comité syndical

PROCEDE à la création de la commission ad hoc pour la rédaction du cahier des charges et l'examen des baux de nos immeubles,

FIXE à 7 le nombre de membres de la commission ad hoc pour la rédaction du cahier des charges et l'examen des baux de nos immeubles soit 5 élus désignés par le Comité Syndical du SICPRH et 2 représentants d'associations locales.

DIT que siégeront à ladite commission les élus suivants :

- Monsieur Luc CHEVALIER
- Monsieur Gérard GAUDEFROY
- Madame Patricia DESCROIX
- Monsieur Claude VOISIN
- Monsieur Francis ROBIN-LEROY

DIT que siégeront à ladite commission le représentant de l'associations suivante au titre des usagers et associations familiales :

- UDAF 77 (Union Départementale des Associations Familiales de Seine et Marne)
- UNA'DOM

DONNE DELEGATION à au Président pour convoquer la CCSPL, pour avis, notamment dans le cadre d'une procédure de délégation de service public (DSP), de création de régie dotée de l'autonomie financière et pour projet de partenariat.

VOTANTS : 38

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 18 mars 2022

**Le Président
Luc CHEVALIER**

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'S' and 'EXT' and is partially obscured by the signature.